

MSC HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège social : 389 rue de la Limaillière
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

EXTRAIT DES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

**Certifié conforme
Le Président**



GG

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/03/2024

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/03/2024		31/03/2023	
Ventes de marchandises			(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210		
Production vendue biens				215		214		
Production vendue services				217		218	54 000	80 000
Production stockée						222		
Production immobilisée						224		
Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230	637	1 521
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	54 637		81 521
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		
Variation de stock (marchandises)						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240		
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier			immobilier)			242	2 970	2 392
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE				243	464	244	491	385
Rémunérations du personnel						250	40 150	26 800
Charges sociales						252	15 360	9 717
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)				255		254		
Dotations aux provisions						256		
Autres charges :			- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	113	
			- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					
Total des charges d'exploitation (II)					264	59 084		39 294
I - Résultat d'exploitation (I - II)					270	-4 447		42 227
Produits financiers					III	280		
Produits exceptionnels					IV	290		
Charges financières					V	294		
Charges exceptionnelles :			- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI		300		
			- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)					
Impôts sur les bénéfices					VII	306		6 334
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	-4 447		35 893
B - RÉSULTAT FISCAL					312		314	4 447
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles						322		
Impôts et taxes non déductibles						324		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Déductions								
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987		342	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)		127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138			
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345			
Investissement et souscription outre-mer		344						
Divers, dont :								
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		Créance report en arrière du déficit	346		350	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	354	4 447
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356		
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	372	4 447

MSC HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège social : 389 rue de la Limaillière
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

EXTRAIT DES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

**Certifié conforme
Le Président**



GG

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/03/2024

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/03/2024 ③	Net 31/03/2023 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	2 000	042		2 000	2 000
(5) TOTAL I	044	2 000	048		2 000	2 000
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072	71 889	074		71 889	67 487
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	76	086		76	14 189
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	71 966	098		71 966	81 675
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	73 966	112		73 966	83 675

PASSIF	31/03/2024		31/03/2023	
Capital social ou individuel	120	1 000		1 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	100		100
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	53 052		17 159
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136	-4 447		35 893
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	49 705		54 152
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	1 140		1 560
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	10 800	172	12 990
Comptes courants d'associés	173	10 130		
Autres dettes	175			
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	24 260		29 524
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	73 966		83 675

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	69 618	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

MSC HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 389 Rue de la Limallière,
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 AOUT 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à -4 446,56 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -4 446,56 euros

Imputation sur le compte « **autres réserves** » -4 446,56 euros
Qui est ramené à 48 606,27 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



MSC HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège social : 389 rue de la Limaillière
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

EXTRAIT DES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

**Certifié conforme
Le Président**



GG

Annexe

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 73 966 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -4 447 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

A COMPLETER

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

A COMPLETER

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements en matière de droit individuel de formation

Le total des droits acquis par les salariés présents à la date de clôture en matière de droit individuel à la formation s'élève à XXX heures.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2024) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.